

## **Les acteurs privés appellent l'Union européenne à être proactive en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises**

Pour nous, entreprises européennes, les valeurs éthiques et le développement durable doivent être au centre de nos stratégies commerciales et de nos activités. Acteurs du marché mondial, nous reconnaissons que résultats économiques doivent être en corrélation avec la responsabilité sociale et sociétale des entreprises. Guidés par la volonté de gérer nos activités en conformité avec le droit national, européen et international, nous avons intégré les préoccupations sociales, environnementales et de gouvernance dans toutes nos activités.

Nous reconnaissons la responsabilité qui incombe aux entreprises de respecter les droits humains partout où nous opérons, y compris dans nos relations avec nos sous-traitants, fournisseurs et clients.

Nous regrettons qu'il n'y ait pas actuellement au niveau européen de règles commerciales équitables en raison d'un manque d'harmonisation des législations dans les différents Etats Membres de l'Union européenne. Nous reconnaissons la nécessité d'une plus grande transparence de nos activités afin que notre devoir de diligence et de vigilance soit mieux exercé afin de prévenir, atténuer et évaluer les éventuels impacts de nos activités sur les droits humains et sur l'environnement.

Nous croyons que des règles claires et harmonisées permettront une concurrence loyale, restaureront la confiance des consommateurs et des investisseurs et contribueront ainsi à créer un environnement favorable pour toutes les entreprises européennes.

Cet objectif peut être atteint par un équilibre entre mesures contraignantes et mesures volontaires au niveau européen. A cette fin, des concertations multi parties prenantes qui ont été initiées doivent se poursuivre.

Cependant, il convient que l'Union européenne exige un reporting extra financier des grandes et moyennes entreprises concernant leurs impacts sociaux et environnementaux. L'Europe doit aussi préciser les modalités de leur communication, afin de permettre une réelle comparaison des données. Les indicateurs doivent être fixés au regard de standards déjà existants applicables en matière de droits de l'homme, de protection de l'environnement et de corruption.

L'Union européenne doit prendre toutes les dispositions en matière de responsabilité sociale des entreprises afin de créer les conditions favorables aux entreprises européennes pour contribuer véritablement et significativement à une économie globale durable.

Contact :

Antonio Manganella, CCFD-Terre Solidaire:

Tel : +33 (0)1 44 82 81 28

Mail: [a.manganella@ccfd.asso.fr](mailto:a.manganella@ccfd.asso.fr)